

priant mon honorable ami de me dire si tous les ministres intérimaires ont été nommés en vertu d'un décret du conseil?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: La pratique suivie a été la même, je crois dans tous les cas. Il est de fait, ainsi que nous l'avons annoncé ici l'autre jour, que le très honorable chef du parti conservateur a été assermenté en qualité de premier ministre et qu'il est en fonctions. Il n'est pas seulement premier ministre intérimaire, mais il est réellement...

L'hon. M. CANNON: La vraie chose.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est bien cela et je crois que la Chambre s'en rend compte. Le premier ministre a également pris charge du département des affaires Extérieures et il est président du conseil privé. En ce qui regarde les autres ministres intérimaires,—j'excepte l'honorable député de Halifax (M. Black), qui a prêté le serment exigé ce jour-là,—ce sont tous d'anciens ministres, qui sont membres du conseil privé et qui ont tous été assermentés en temps et lieu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami veut-il dire qu'ils ont été assermentés depuis que le gouvernement actuel a pris en mains les rênes du pouvoir?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Antérieurement à l'époque où l'ancien gouvernement était à la direction des affaires.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami n'a pas encore répondu à la question, savoir si tous les ministres intérimaires furent nommés à ces fonctions par décret du conseil?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami peut-il dire à quelles dates ces arrêtés du conseil ont été adoptés?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'ai communiqué à mon très honorable ami une copie du décret du conseil.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ils portent tous la même date que celui-ci?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je le crois.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami en est-il sûr?

L'hon. M. MANION: Le mien est daté du 29 juin.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je désirerais savoir de mon honorable ami d'Argenteuil s'il a été nommé à ses fonctions par un décret du Conseil et peut-il me promettre

qu'il déposera ce document sur le bureau, sinon ce soir, du moins demain à l'ouverture de la séance?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami de Vancouver-Centre a-t-il été nommé à ses présentes fonctions par un décret du conseil?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et mon honorable ami de Fort-William a également été nommé en vertu d'un décret du conseil? Me promet-il de déposer sur le bureau une copie de ce décret demain?

L'hon. M. MANION: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami de Wellington-Sud me promet-il de déposer sur le bureau demain une copie de l'arrêté du conseil le nommant à ses présentes fonctions?

L'hon. M. GUTHRIE: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député d'Halifax (M. Black) est ministre sans portefeuille?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il occupe aussi les fonctions de ministre intérimaire de la Marine et des Pêcheries.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a été fait ministre sans portefeuilles à son titre de conseiller privé?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cette nomination a-t-elle été faite en vertu d'un décret du Conseil?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'en suis convaincu.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: L'honorable député d'Halifax a été assermenté comme membre du conseil privé le 29 juin et il a été nommé ministre intérimaire de la Marine et des Pêcheries en vertu d'un décret du conseil. J'ai ici une copie du décret de l'exécutif nommant M. Manion, M. Black (Halifax) et moi-même.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami peut-il me le passer? Je voulais demander si l'honorable député d'Halifax a été nommé membre du conseil privé par ordre du conseil?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il a été assermenté de la manière ordinaire.